

Après le renvoi à la Commission, son Bureau international d'étude de la dérivation de Garrison a proposé une amélioration au filtre à poissons du canal McClusky et un réseau fermé de transport des eaux. Malgré ces deux dispositifs de protection, destinés à éviter que des biotes du bassin du Missouri ne traversent la frontière internationale pour se déverser dans le bassin versant de la Baie d'Hudson, la Commission a conclu qu'en raison de l'éventualité, peu probable il est vrai, de débordements accidentels ou autres, on ne peut compter sur le nouveau filtre à poissons ou sur le réseau fermé. Comme l'incidence de ce transfert biologique risque d'être fort néfaste, il faudra trouver une protection suffisante contre cette possibilité.

La majorité de ces altérations peuvent être atténuées par diverses modifications du projet original. Cependant, les effets d'un transfert éventuel de biotes (poissons, oeufs de poissons, parasites, etc.) et de maladies de poisson sont tellement menaçants que la seule conduite acceptable à l'heure actuelle, selon les conclusions de la Commission, est de retarder la construction des parties de l'ouvrage de dérivation de la Garrison susceptibles d'entraîner pareils transferts jusqu'à ce que la question, de l'avis des deux Gouvernements, ne soit plus la cause de soucis.

Toutefois, en ce qui concerne une autre partie du projet, la Commission a conclu que le réservoir de Lonetree et ses barrages peuvent être construits sans risques inacceptables pour le Canada si tous les ouvrages de sortie sont situés de façon à ne déverser que dans le bassin du Missouri (rivière James) et si la pêche est interdite dans le réservoir.

Pour ce qui est de la salinité, la Commission a conclu que les concentrations absolues de solides dissous dans les eaux de retour pourraient être réduites si l'on remplaçait certaines surfaces irrigables où la salinité des sols est très élevée par une surface égale de sols à salinité plus faible. Toutefois, cette solution ne changerait en rien le problème des nitrates.

La Commission a conclu en outre qu'il serait possible de réduire les fuites du canal de Velva en imperméabilisant ses parois aux endroits nécessaires, ce qui diminuerait la quantité et la concentration des solides dissous dans ses eaux de retour.